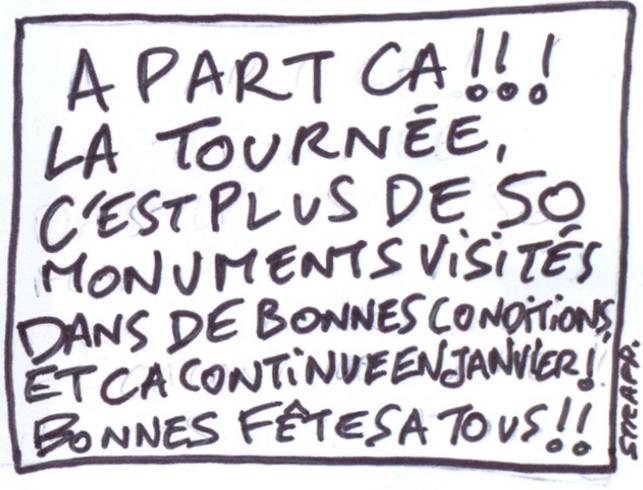


Monuments infos

DECEMBRE 2006

Numéro 37

LES AVENTURES DU SNMH-CGT EN TOURNÉE...



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Dans la hotte du père Noël vous trouverez un beau et gros Monuments Infos contenant : **page 2** : le magnifique éditorial qui nous rappelle que même en période de fêtes il y a des gens qui n'ont pas les moyens de se payer une dinde ; **page 3** : une petite illustration de notre activité dans les luttes et les solidarités; suivi : **pages 3 et 4** : un article critique sur les primes ; **page 4** : où l'on apprend qu'au CMN certains ne savent pas ce que veut dire dialogue social ni comment il se pratique ; **pages 5, 6 et 7** : le compte rendu du conseil d'administration du 29 septembre ; **pages 7, 8 et 9** : un autre compte rendu, cette fois c'est celui du conseil d'administration du 1^{er} décembre ; **pages 9 et 10** : on passe aux CTP avec pour commencer le compte rendu du CTP du 7 novembre à propos de la maîtrise d'ouvrage ; **page 11** : le compte rendu du CTP du 17 novembre sur le transfert du Haut-Koenigsbourg au Bas-Rhin (adieu !) ; **pages 12 et 13** : on continue dans les déchirants adieux avec ce coup-ci le départ de Chaumont et Jumièges ; **pages 13 et 14** : on passe aux CHS avec celui du Sud-Est du 21 septembre ; puis **pages 15 et 16** : le compte rendu du CHS Nord-Ouest-Ile de France ; **page 17** : le compte rendu du CHS Sud-Ouest ; **pages 17, 18 et 19** : le compte rendu du CHS Paris-Emerainville ; et un dernier compte rendu pour la route avec **pages 19 et 20** : le compte rendu du CHS Centre-Est ; pour changer **page 21** : la lettre que nous avons envoyée à notre chère Président sur la déconcentration et auquel il n'a toujours pas répondu ; Pour terminer **pages 22, 23 et 24** : vous trouverez l'habituel Kicékifèkoi au SNMH-CGT, la liste des sections du SNMH-CGT, puis l'éphéméride syndical et le petit bulletin pour se syndiquer .

É d i t o r i a l

Quelle belle époque que la nôtre !

Dans un peu plus de quatre mois aura lieu l'élection présidentielle. Quatre mois où nous pourrions entendre à quel point l'avenir peut être radieux. Quatre mois pour croire que tout est possible. Et puis, viendra probablement l'état de grâce après l'élection, mais il faudra encore attendre les élections législatives afin d'y voir plus clair dans le paysage politique. Bref, tout cela nous renvoie presque aux calendes grecques avant, et si l'objectif politique est vraiment celui-ci, que les choses ne changent vraiment.

Les statistiques c'est comme les sondages : mieux ne vaut trop s'y fier

En attendant que le destin et l'ambition suprême de Tartanpion ou de Biduletruc ne se joue, qu'en est-il de la réalité sociale en France.

Pas réjouissante, loin s'en faut. Alors que les statistiques de l'INSEE tentent de montrer un recul de la pauvreté en France, ce n'est pourtant pas le diagnostic que feront les associations caritatives qui sont confrontées quotidiennement à la misère, les Restos du Cœur en tête de liste pour ne citer qu'eux.

Mais avant de parler de chiffre, qu'est-ce que la pauvreté, ou du moins, le critère officiel de ce qui fait qu'une personne est pauvre ? C'est un revenu de 788 euros* maximum par mois ! Vivre avec le SMIC est déjà difficile (et c'est un euphémisme) mais avec 788 euros, on ne vit pas, on survit. Combien de personnes sont concernées par ce revenu dérisoire : 6 860 000 ! Soit 11,7 % de la population française. Cette population c'est entre autres les familles monoparentales de plus en plus nombreuses (26,1% de la pauvreté concernent des mères isolées), c'est aussi des salariés ! Aujourd'hui, avoir un travail ne suffit plus pour « gagner sa vie ». Bas salaires, temps partiel, précarité, rupture de contrat...le monde du travail n'a rien d'une panacée. C'est près de 33% des SDF qui ont un emploi ! La moitié des ménages entrant dans les critères de pauvreté y resteront l'année prochaine, quand on devient pauvre, on risque donc de le rester pour longtemps. En quinze ans (1990-2005), les RMIistes ont doublés pour aujourd'hui atteindre 1 200 000 « bénéficiaires » ! Voici une photographie partielle de la paupérisation en France. Mais ne brosons pas un tableau trop noir puisque si plus de 10% des Français les plus pauvres ont un revenu de moins de 900 euros mensuel, 10% des plus riches possèdent 46% du patrimoine des ménages. La question de la répartition des richesses est au cœur des questions concernant les inégalités.

« Mieux vaut être riche et bien portant que... »

Si vous n'avez pas d'argent, vous avez intérêt d'avoir la santé.

4 800 000 personnes bénéficient de la CMU (couverture maladie universelle) parce qu'elles ont de faibles revenus c'est-à-dire moins de 598 euros pour une personne seule. Et bien, quatre médecins spécialistes sur dix et un généraliste sur vingt refuseront de soigner une personne ayant la CMU. Les médias se tournent davantage vers les prouesses techniques du monde médical comme se fût le cas pour la greffe du visage que vers la perte de déontologie que connaît cette profession (vocation ?). Le code de déontologie médicale mentionne dans son article 2 : « Le médecin exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité » et est accompagné du commentaire suivant : « Le médecin soigne avec la même conscience tous les malades, sans discrimination (...) de condition sociale ». Le conseil de l'ordre des médecins reste inerte face aux dénonciations de cette situation. C'est aujourd'hui la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) qui a été saisie. Des enquêtes sont faites par le Fond CMU et par Médecins du Monde. Le Ministre de la Santé en est bien évidemment informé mais ne fait rien, histoire de ne pas faire de vagues à quelques mois des élections.

La pauvreté, la répartition des richesses, les questions économiques et sociales nous concernent tous. Le moment des élections est un moment crucial dans la vie démocratique et citoyenne de notre pays. S'abstenir, ignorer nos droits (de vote, d'expression) c'est laisser comme en 2002 la place aux idées fascistes, c'est laisser à d'autres le soin de choisir pour vous, c'est renoncer, et ainsi mettre en danger, à des droits chèrement acquis par les luttes, parfois pas si anciennes, de nos aïeux, ne pas participer c'est aussi faire un choix de société par défaut.

* cela correspond à 60% du revenu médian estimé à 1 314 euros (critère Eurostat)

Le SNMH-CGT au cœur des luttes et de la solidarité

Les luttes ne se traduisent pas systématiquement par des mouvements de grève. Il suffit parfois que la solidarité des agents fasse et qu'ils se tournent vers la CGT afin de savoir comment agir face à une situation parfois criante d'injustice.

C'est ainsi que les agents des **tours de Notre-Dame de Paris** n'ont pas compris qu'après nombre d'années de travail, un de leur collègue se voit sans travail et sans papier. Prêts à se lancer dans la bataille, le SNMH-CGT a tout d'abord souhaité accompagné cet agent dans ses démarches de régularisation et de comprendre les raisons qui bloquaient l'obtention de papier.

Les démarches auprès des différentes administrations ont permis de laisser s'ouvrir quelques portes, une intervention auprès du cabinet du Ministre aura permis de régler très rapidement les choses.

Etre vacataire au Centre des Monuments Nationaux, c'est pouvoir se retrouver du jour au lendemain sans travail, non pas faute de travail ou parce que vous avez fait une quelconque faute mais parce que votre tête ne revient plus à un nouveau responsable de service. Nous avons été interpellé par les agents du **monastère de Brou** qui voit une de leur collègue compétente sans travail au 1^{er} janvier pour être remplacée par une autre personne ! Une première intervention a permis que cette vacataire ait à nouveau un contrat... avec moitié moins d'heure ! Si ça, ce n'est pas se foutre du monde ! Etre précaire, ne travailler que 90 heures par mois, puis pour ainsi dire

licenciée, puis reconduite, mais à 45 heures. Nous ne nous contenterons pas de cette situation, et les agents sont prêts à mettre le feu aux poudres si nécessaire...

Nous avons été interpellé par un agent d'un climat délétère à la **maison Clémenceau**. Le SNMH-CGT a fait une intervention en CHS afin que le CMN diligente une inspection. Sans nouvelle de la part du CMN, une délégation de la CGT s'est rendue sur place afin d'y rencontrer tous les agents, contractuels et titulaires. Nul doute que tout le monde souffre de l'ambiance qui y règne. Nous avons donc adressé un courrier au Directeur du CMN afin que l'administration prenne enfin ses responsabilités plutôt que de faire la politique du pourrissement. Affaire à suivre...

Dans les monuments comme à l'Hôtel de Sully, les agents sont inquiets des conséquences de la déconcentration. En effet, les services des ressources humaines, culturels, comptables du siège ou les équipes administratives dans les monuments risquent de se voir éclater et dispatcher au sein des ex-pôles, aujourd'hui devenus directions régionales (*des affaires culturelles ? private joke*). Que deviendront les agents qui ne pourront pas travailler à des centaines de kilomètres parce que leur vie est implantée (maison, enfants...). Notre cher Président parle de professionnaliser les agents, les salaires iront-ils avec ? Bref, un véritable bouleversement risque de toucher pas mal de monde mais l'on reste sans réponse face aux

prochaines évolutions. Un courrier a été adressé au Président pour qu'il informe les agents et prenne des engagements fermes et écrits par rapport à ce qui peut se dire en réunion de service. Réunions que nous avons demandés au Président mais nous souhaitons des engagements et non l'endormissement des agents sous de belles promesses...

A **Beaulieu-en-Rouergue**, y'aurait-il une certaine nostalgie du passé. En tout état de cause, certaines personnes pensent que la féodalité n'a pas encore disparu. Alors, quand on est donatrice et que l'on vit encore dans le monument, on pense que les agents d'Etat, tels des serfs, ont quelques corvées à accomplir tel que porter les sacs à commission... Mais en mille ans de temps, les organisations syndicales ont vu le jour, et les agents ont créé une section CGT. Bienvenue à vous !

Enfin, pour terminer sur une note festive, un barbecue a été organisé au domaine national de **Saint-Cloud** par l'intersyndicale CGT-FO-FSU-UNSA où tout le monde était cordialement invité. Pour la CGT, avaient fait le déplacement, Nicolas Monquaut, Secrétaire général de la CGT-Culture, Monique Goniter, Colette Leborgne, Jean-Elie Strappini et Sophie Méreau. Et les joyeux lurons ne sont pas forcément toujours du côté que l'on pense puisque le seul des secrétaires généraux présents qui a vraiment joué le jeu est celui de l'administration qui a dansé sur fond de musique latino et zouk ! A la CGT y'a des valeurs qui se perdent...

A propos des primes

Depuis 2004, la DAG a mis en place une nouvelle façon d'attribuer certaines indemnités pour les agents titulaires du Ministère de la Culture ce qui permet aux administrateurs de réviser à la hausse ou à la baisse le montant annuel de l'indemnité statutaire des personnels.

Conséquences directes de ces décisions :

-mauvaise ambiance dans les équipes ; les agents faisant le même travail mais rémunérés à la carte ;

-exclusions, délations «sur la manière de servir»...

Et bien souvent rien n'a été dit – pas d'explication -) l'agent qui voit le montant de son salaire révisé à la baisse.

Nous nous élevons contre ces décisions trop souvent arbitraires

qui entraînent beaucoup plus de «casse» humaine que d'émulation positive.

Les primes qui sont touchées par ces variations sont :

-l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) ;

-l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Les primes de sujétion spéciale et

les primes de service fait ne sont pas modulables. Les agents logés en NAS, dont l'indice est supérieur à 380 ne sont pas concernés par ce système.

Les enveloppes financières varient en fonction des corps auxquels appartiennent les agents. En cas de révision à la baisse, la variation ne doit en aucun cas être supérieure à 15% du montant de l'indemnité

annuelle de la personne concernée et ne doit pas faire passer le montant de l'indemnité annuelle sous le plancher de référence.

Et, vous vous en doutiez, les montants revus à la baisse peuvent être redistribués à d'autres agents relevant de la même enveloppe.

L'exercice de revalorisation de la prime annuelle de chaque agent

se déroule au cours du premier semestre. La variation définie par la hiérarchie reste acquise et fait l'objet d'une consolidation sur les années suivantes.

Le «reliquat de prime» se fait au cours du second trimestre, il s'agit d'un complément indemnitaire ponctuel qui ne peut être négatif.

Dialogue social : Lorsque la hiérarchie veut imposer ses règles du jeu

Il y a des jours où l'on a vraiment l'impression de marcher la tête à l'envers. A moins que ce ne soit nos interlocuteurs...

1- De qui vous serez

Ainsi, à **Saint-Cloud**, se constitue une intersyndicale de tous les syndicats existant sur ce site au moment de cette constitution. Cette intersyndicale se fait porteuse de revendications des personnels. Mais, comme nous ne vivons pas dans un monde toujours simple, se constitue par la suite une nouvelle intersyndicale de deux nouveaux syndicats défendant des intérêts totalement inverses. Bref, nous sommes en démocratie et chacun adhère aux idées et aux revendications qu'il souhaite. Les revendications que nous portons arrivent à des solutions concrètes et qui satisfont la majorité des personnels. On pourrait croire à un happy end...sauf que, on ne sait pour quelle raison, mais la nouvelle direction du domaine s'insinue dans ce que devrait être l'intersyndicale...à savoir intégrée en son sein l'un des syndicats ayant batailler contre nos revendications... Je pense pour ma part qu'avant de vouloir proposer quelle organisation syndicale fait partie ou non de l'intersyndicale, il faut commencer par le début à savoir prendre sa carte d'adhérent d'un syndicat et participer au débat de la vie syndicale !

2- De combien vous serez

Autre exemple : **Angers**. A défaut, d'avoir un syndicat dissident à l'intersyndicale locale, on choisit le nombre de participants par organisation syndicale : à savoir pas plus d'un ! Sachant que la CGT a toujours pour habitude de se rendre à des réunions auprès de l'administration au moins à deux, c'est peu dire que le chiffre d'un participant nous semble quelque peu limitatif.

3- De ce que vous direz

Attention, représentants du personnel en CHS de ne pas trop défendre la sécurité des personnels sous peine de vous faire remonter les bretelles par votre hiérarchie ! Pour être intervenus sur la sécurité d'agent dans le cadre du transport de fonds, deux agents du **Panthéon** ont eu droit d'être convoqués dans le bureau d'un responsable du site et de s'expliquer sur leur intervention en comité d'hygiène et de sécurité. Si ces agents avaient des comptes à rendre, c'est aux personnels !

4- ...ou les moyens de vous faire taire !

Vous osez vous exprimer, dénoncer des situations...qu'à cela ne tienne, la prime sera pour votre voisin, vous serez saqués lors de votre notation et on ne vous donnera pas les moyens d'un recours !

5- En conclusion

Ne nous y trompons pas tout ceci est loin de faire reculer nos revendications, bien au contraire ! En aucun cas, nous n'abandonnerons nos luttes et ne jouerons le rôle auquel voudrait nous cantonner l'administration !

Conseil d'Administration du 29 septembre

Les indicateurs de gestion et points sur la fréquentation

Une **présentation de la fréquentation** des monuments pour les huit premiers mois a été faite, qui montre un léger fléchissement par rapport à 2005 : -1%. C'est notamment une baisse de -4,5% des visiteurs individuels. La fréquentation des groupes apporte une contribution positive grâce au Tarif professionnel (groupes déjà constitués) avec un résultat +14,9%. On note une forte baisse des familles dans les monuments.

Palmarès de fréquentation par région :

- Languedoc-Roussillon : + 2,3%
- Basse-Normandie : +1,9%
- Pays de la Loire : -0,5%
- Centre : -0,9%
- Paris/IDF : -1,2%
- Autres : -2,4%
- PACA : -5,9%
- Alsace : -6,9%

Toujours et encore : le projet d'établissement

Le sujet a à peine été évoqué, tout juste mentionné. Après tout la machine est lancée depuis quelques années, la route est toute tracée, seule note discordante est l'intégration de la maîtrise d'ouvrage dans les missions attribuée au CMN et qui retarde les mesures de déconcentration.

Admission en non valeur

Une condamnation pour détournement de fonds de plus de 68 000 euros a été rendu par arrêt de la cour d'appel d'Aix en octobre 2000. Néanmoins, le recouvrement confié à un huissier n'a pu aboutir faute de pouvoir localiser le débiteur (bienvenue dans le film «Attrappe-moi si tu peux» avec Tom Hanks et Leonardo Di Caprio).

Après six années d'action infructueuse pour le recouvrement de cette créance devenue

irrecouvrable, il est soumis au conseil d'administration de passer cette créance en non-valeur.

Vote pour à l'unanimité.

Relevé de la prescription quadriennale

Paradoxalement, il y a des informations que l'on veut transmettre en «toute transparence» et qu'à force de détails, la transparence devient opaque. Bref, le mieux est l'ennemi du bien. Mais l'intitulé du dossier («relevé de la prescription quadriennale») devait laisser présager de la difficulté du sujet.

Nous ferons ici beaucoup plus simple. Début des années 80, un agent se voyant affecté un logement de fonction qui n'en est pas un (préfabriqué utilisé comme bureau dans les années 50 qui n'était pas conçu pour l'habitation et n'a bien évidemment jamais connu de travaux d'adaptation ou d'amélioration bien sûr : *ah ! les fonctionnaires et tous leurs avantages..!*). Le logement (à défaut d'une autre dénomination) passe tour à tour de logement en utilité de service (1987) à nécessité absolue de service (2004). Et on parle de rétroactivité au 1^{er} mai 1981, assortie de la gratuité des fluides (sur une période de plus de 22 ans ! L'administration est d'une rapidité stupéfiante parfois !). Entre temps se greffe le remboursement des redevances et charges acquittées de 1981 à 1996...Bref, continue tout un imbroglio juridico-fisco-administratif...et l'application de nouvelles dispositions dont la prescription quadriennale qui faisait perdre à l'agent le bénéfice des décisions prise quant à la dénomination statutaire de son logement.

C'est pourquoi était soumis à l'avis du CA de relever la prescription quadriennale afin que ce ne soit pas l'agent qui supporte les effets de la prescriptions alors qu'il n'est

pas responsable du retard apporté à la régularisation de sa situation.

Vote pour à l'unanimité.

DM2 : nouvelle modif' au budget 2006

Présentation de la politique de la carotte !

Concernant le budget de l'établissement, est présenté de façon traditionnelle des décisions modificatrices dont voici le deuxième volet. Y figure notamment le **retour sur résultats** mis au point à l'ouverture de l'exercice 2005 qui a «justifié» l'inscription au budget primitif 2006 d'une provision de **150.000 euros, portée en fonctionnement**, en vue des **redistributions** susceptibles d'être effectuées au profit **des monuments qui auraient dépassé leurs objectifs de recettes en 2005**. Bienvenue au jeu de la loterie nationale et tant pis pour ceux qui ne franchiront jamais la ligne d'arrivée, et, soit dit en passant, adieu péréquation et mutualisation des moyens. La rentabilité des monuments leur laissera la possibilité d'ouverture, d'effectif et de fonctionnement, quant aux autres...

Vacations : la théorie des vases communicants

a) 119.784 euros (en plus des 237.533 euros de la DM1) en terme de vacations saisonnières, occasionnelles et intermittents du spectacle passent du budget fonctionnement des monuments vers le budget de la direction des ressources humaines pour diverses manifestations qui se sont déroulées à Azay, Carnac, lors de la fête de la musique...

b) Nouveaux mouvements de la mission des collections vers la DRH en charge de vacations d'inventaire pour 19.842 euros (toujours en complément de la DM1).

- c) 60.051 euros du département des ressources scientifiques.
 d) 80.507 euros pour les besoins en vacances occasionnelles et saisonnières sur les monuments et le siège.
 e) Enfin 10.760 de vacances au titre des activités éducatives.

Soit un total de 290.944 euros pour cette seule décision modificatrice. Le SNMH-CGT a imposé que soit présenté tous les ans en CTP un bilan social où figure entre autre chose la question des vacataires. Nous faisons également vivre les registres d'entrée et de sortie de vacataires afin de déceler les besoins permanents tant sur les emplois de titulaires que de contractuels.

Visite des monuments : quand y'a rien à voir on fait payer, quand y'a quelque chose à voir, on paie davantage

On (notamment sieur Jean-Paul Ciret) se plaignait notamment que les monuments n'étaient considérés que comme des murs vides. Certes, nous avons pu le constater. Nous avons aussi constaté que lorsque pour des raisons de travaux par exemple que le circuit de visite se voyait diminué, cela n'empêchait pas le CMN de laisser le plein tarif histoire de s'en mettre plein les poches. Mais lorsqu'on introduit une exposition sur la bande dessinée à la Conciergerie, on applique une tarification spéciale (nous proposons d'utiliser le terme de tarification supplémentaire) histoire de toucher 8.000 euros de plus (y'a pas de petits profits).

Parc bureautique

Complément de 75.000 euros concernant le coût d'acquisition des postes destinés à la consultation de l'intranet par les agents non dotés d'un poste bureautique dans le cadre de leurs activités.

UNEDIC : la facture qui fait mal !

Des factures au titre des exercices 2002, 2003 et 2004 relatives au versements d'indemnités chômage n'avaient pas été facturées...et bien, tout vient à point à qui sait attendre ! La dette totale du CMN vis-à-vis de l'UNEDIC s'élèverait à 1 million d'euros ! Mais, nous précise-t'on, ceci est de «la seule faute de l'UNEDIC», et n'en doutons pas, comme il est de la seule faute des vacataires en fin de contrat de ne pas recevoir leurs feuilles jaunes des ASSEDIC... Allez, trêve de persiflage..

Handicap : le CMN même pas cap' !

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances **instaure la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dans la fonction publique.** Quelle révolution à l'aube de ce XXIème siècle ! On voit à quelle vitesse les mentalités évoluent... Bref, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Ainsi, les employeurs publics occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent de réserver 6% de ces emplois aux travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

Pour cette première année, le CMN doit verser, sur la base de sa déclaration au titre de 2005, 20% de cotisation qu'il serait susceptible de payer, soit 35.700 euros.

Nous notons que le CMN lancera une politique active de promotion de l'emploi direct ou, et là le bas blesse, avoir recours à des prestataires employant des personnes handicapées.

Nous ne doutons pas que lors

du prochain bilan social du CMN, nous sera présenté une «photographie» du nombre de travailleurs handicapés au sein de l'établissement, des emplois exercés...Nous espérons que le CMN saura se lancer vers une véritable politique pour l'emploi des personnes handicapées.

Frais de mission : les remboursements revus à la hausse (yes !)

Lieu de la mission	Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement
Paris et départements 92, 93, 94, 77 et 78	60 euros
Autres départements	50 euros

Vote pour à l'unanimité.

Pour rappel, l'agent peut prétendre à :

- la prise en charge des frais de transport sur production des justificatifs de paiement ;
- à des indemnités de missions qui ouvrent droit, cumulativement ou séparément, selon les cas au :

-remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas ;

-remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Examen des demandes de subventions d'action culturelle

Sur crédits centraux

Association «Photodrame»

Exposition photographique au Mont Saint-Michel intitulée «Monts et sanctuaires à travers le monde» présentée à l'occasion du XIIIème centenaire du millénaire en 2008 et 2009.

Sur crédits déconcentrés

Association «Enfance de l'Art»

Cette association gère le développement des activités pédagogiques au sein du domaine

de Saint-Cloud.

Association «Musique et patrimoine en pays du Chinonais»

Participation traditionnelle du château d'Azay-le-Rideau au

festival «musique d'automne» en Chinonais. Cette année encore deux concerts seront donnés au château.

Vote pour à l'unanimité.

Conseil d'administration du 1^{er} décembre

Merci Messieurs les Sénateurs

Il faut bien l'avouer, la CGT passe pour certains, pour avoir des idées d'arrière-garde avec un manque total de modernité et de pragmatisme. Peut-être le pensez-vous cher lecteur. En tout cas, notre cher Président n'hésite pas de nous le rappeler et plus particulièrement sur la question de la **maîtrise d'ouvrage** auquel nous nous sommes ouvertement opposés alors que notre Président la considère comme la planche de salut de l'établissement. C'est d'une part, oublier un peu vite que le CMN n'est qu'une entité au sein du Ministère de la Culture et que notre vision est donc plus large, ensuite, c'est faire l'impasse sur le détail de cette réforme.

Alors que la maîtrise d'ouvrage n'était pas à l'ordre du jour mais juste évoquée en question d'actualité, elle n'a pas manqué de faire débat au sein du Conseil d'administration. Si nous n'avions pas manqué de dire à quel point cette réforme se faisait dans la précipitation (CTP et CTPM convoqués dans l'urgence et sans concertation), le Sénateur Ralit, délégué aux affaires culturelles au Sénat, de dénoncer que cette question qui devait passer le mercredi 29 a finalement été voté le mardi 28...à deux heures du matin ! Si nous sommes heureux d'apprendre que la représentativité nationale ne chôme pas et ne compte pas ses heures, nous voyons tout de même une carence démocratique et un passage en force – mais cela est probablement notre esprit mesquin.

Nous avons par ailleurs eu en cadeau en séance un rapport du Sénat sur les monuments historiques. Ce rapport exprime toutes les difficultés rencontrées sur la conservation et la restauration des monuments, l'Etat étant toujours mauvais payeur auprès des entreprises et des collectivités territoriales mettant ainsi à mal certains secteurs économiques. Transférer la maîtrise d'ouvrage au CMN est donc une réforme introduisant une nouvelle recette prélevée sur les droits de mutation à titre onéreux permettant l'entretien, la conservation et la restauration de monuments nationaux (CMN et Etat).

Cela ne clarifie en rien le paysage ministériel dont la maîtrise d'ouvrage est déjà confiée aux DRAC, SNT (service national des travaux) et l'EPMOC (établissement public de maîtrise d'ouvrage culturelle).

Ensuite la taxe sur les mutations affectée au CMN est de 25% plafonnée à 70 millions. Voici quelques commentaires du rapport du Sénat : « *La création de cette recette par le projet de loi de finances pour 2007 ne garantit ni sa durabilité, ni la stabilité de son montant, ni la stabilité du montant global des crédits des monuments historiques. Ce qu'aura créé la loi de finances pour 2007 peut être défait ou modifié par une loi de finances ultérieure, voire par une loi de finances rectificative. Celles-ci auront toute latitude pour maintenir la recette, la supprimer ou en modifier les caractéristiques. Autrement dit, la recette créée en 2007 ne sera durable et stable qu'autant que le gouvernement issu*

des prochaines élections le voudra bien... ». Et de rajouter concernant la fraction de 25% plafonnée à 70 millions : « *Cette définition est une source de fragilité pour la recette et son montant, dans la mesure où elle introduit une asymétrie :*

-le plafond ne permettra pas à la recette de bénéficier d'un éventuel dynamisme de la base sur laquelle elle est assise ;

-en revanche, elle ne bénéficiera d'aucune protection à la baisse contre une contraction du produit de la taxe. »

Enfin, sur les doutes que nous avons exprimé concernant la taxe même et dont le Président du CMN et la représentante du Ministère du Budget balayaient d'un revers de main, voici ce que nous pouvons lire dans le rapport : « *...s'agissant des droits de mutation à titre onéreux, ..., on ne dispose d'aucune vision historique de l'évolution de son produit.(...) Cette recette peut à l'avenir progresser si le marché de l'immobilier continue de faire preuve de dynamisme. Il peut aussi régresser, si le marché ralentit ou retombe. »*

En conclusion, toutes les craintes que nous exprimions se retrouvent noir sur blanc dans la brochure « Les Rapports du Sénat » n°38. Mais le coup de force se fait partout, CTP CMN, CTP ministériel, chambres des élus...le gouvernement n'a plus que quelques mois pour faire passer ses réformes...coûte que coûte !

Quelques étrennes de fin d'année

A quelques jours de Noël, le conseil d'administration a voté

une **prime exceptionnelle** de 314 euros bruts –équivalents à 70 points d'indice- mesure décidée dans un premier temps par le Ministre Renaud Donnedieu de Vabres pour les fonctionnaires et contractuels du ministère et qui, face au tollé que cela a suscité, a dû élargir cette prime à l'ensemble des contractuels (CDI et CDD) des établissements publics administratifs. Surprise amère pour les responsables de ces établissements qui ont dû rapidement improviser les mesures pour trouver les fonds afin de financer ce cadeau de fin d'année...que certains ont dû trouver empoisonné !

Cela concerne au total 773 agents contractuels. Nous avons souligné notre inquiétude de voir certains agents « oubliés », on nous a affirmé que le recensement avait pris tout le monde en compte. Pour notre part, nous espérons ne pas avoir les mêmes remontées que lors de l'attribution de la dotation habillement où l'on connaît toujours quelques cafouillages...

Vote Pour à l'unanimité

Les bons comptes font les bons amis

Amis caissiers et vendeurs, le conseil d'administration dans sa grande mansuétude a voté la **décharge de responsabilité et remises gracieuses accordées à des régisseurs d'avances et de recettes** (5 monuments étaient concernés). Espérons donc que si vous avez des déficits de caisse, la même mansuétude habitera les régisseurs et si ce n'est ce noble sentiment, pour le moins alors, le strict respect des textes en vigueur qui stipule que les caissiers n'ont pas à combler les déficits de caisse.

Vote Pour à l'unanimité

DM 3 : l'Etat pas foutu de payer ses impôts !

Troisième décision modificative de l'année pour le budget de l'année 2006 dont les commentaires « laissent à rêver » : *« cette diminution des ressources se combine avec l'inscription d'importantes charges imprévues »*. Quelle était bonne cette année 2006, vivement 2007 ! Quoique...mais nous verrons cela dans le budget primitif 2007.

Des ressources en moins

L'Etat serait-il mauvais payeur ? Toujours est-il que la dotation inscrite sur le budget de l'Etat en faveur du CMN n'a pas été allouée et cela représente 169.833 euros. La vente des cartes Inter-Musées a dû être revue à la baisse de 353.000 euros tout de même ! Et les recettes exceptionnelles sur opérations de gestion d'avoir été surestimées (on passe de 438 à seulement 250.000 euros), etc, etc...

Des dépenses en plus

Suite mais certainement pas fin du raté UNEDIC : on provisionne, on provisionne. Arriérés de factures de 1.261.000 euros à quoi il faut rajouter 517.000 euros au titre de 2006 et ce, a minima.

Mais ce n'est pas tout car cela serait trop simple. Si le CMN a payé la foncière des monuments dont il est propriétaire (et ils ne sont pas nombreux), le reste n'a pas été réglé...les monuments dont l'Etat est le propriétaire. Cette situation perdure depuis 1998 ! Et l'addition n'en finie pas d'être salée...

On retrouve dans ce chapitre le cadeau empoisonné du Ministre pour les EP : la fameuse prime qui s'élève pour l'établissement à 339.687 euros ! dont les deux tiers à la charge de l'établissement.

Redéploiements opérés ou « Qui veut gagner des millions »

Quand on a pas de sous et que les factures s'accumulent, on utilise

alors le système D au travers d'une cuisine interne. Et je suppose que vous saurez apprécier les 702.000 euros d'économisés en terme de vacation, c'est-à-dire sur le dos des agents se trouvant en sous-effectif. Et c'est sans compter la non occupation prolongée de postes mis à la vacance...

Vote

Contre CGT

Pour Administration et CFDT

Budget primitif 2007

Que nous sommes contents d'avoir à nous prononcer sur un budget qui *« n'intègre pas les conséquences de l'élargissement des missions de l'établissement à la maîtrise d'ouvrage »*. Certes, il s'agit bien d'un budget primitif mais déjà que nous n'accordons pas aveuglément notre confiance mais en l'espèce, l'expression « aveuglément » n'est plus figuratif mais littéral.

Quelle douce mélodie également à nos oreilles que *« Ce retour à l'équilibre est le fruit de budgétisation rigoureuse, de la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion et de l'accent mis sur le développement des ressources propres de l'établissement. »* Le budget incite le CMN à lever des fonds privés via le mécénat qui ne lui semble pas suffisamment ambitieux.

Tout content aussi de voir l'enveloppe concernant le retour sur résultats doublé : on passe de 120.000 euros à 250.000. Il est vrai que la politique de la carotte a toujours fait ses preuves.

Etat d'euphorie lorsque l'on nous précise que ce budget est le premier basé sur la base du contrat de performance.

La panacée de voir encore et toujours l'augmentation des droits d'entrée. Mais grand seigneur, le CMN augmente les tarifs de 10 monuments (dont la plupart des plus rentables) et en diminue pour 10 autres (pour la majeure partie les moins fréquentés vous vous en doutiez).

Et là, cerise sur le gâteau : non

reconduction des vacataires jardiniers de Champs-sur-Marne. Sur 3 lignes, on nous informe une économie de 100.000 et les chiffres ne parlent évidemment pas des personnes se retrouvant d'ici quelques mois sans travail. Mais, saluons - pour une fois - le courage du CMN de mettre les pieds dans le plat en dénonçant le non remplacement d'emplois titulaires par le Ministère. Et de citer, en plus de Champs-sur-Marne, le manque d'effectif à Saint-Cloud, Saint-Vincent-sur-Jard, Oiron et Nohant. Restriction du train de vie de 30% pour les agents de l'Hôtel de Sully, au-delà des économies, c'est aussi des conditions de travail qui deviennent de plus en plus difficiles.

Seul point positif : la création

de 8 postes toutes catégories confondues.

Vote

Contre CGT

Pour Administration et CFDT

Subventions

Participation au fonctionnement du secrétariat de l'association culturelle de **Beaulieu-en-Rouergue** qui était stipulée dans l'acte de donation.

Subvention de fonctionnement au Centre International de Recherche, de Création et d'Animation à la **Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon**.

Subvention à l'association Espaces au domaine de **Saint-Cloud** s'occupant de réinsertion via la réalisation de travaux d'entretien

d'espace boisé, ramassage de déchets, abattages d'urgence d'arbres dangereux...

Vote Pour à l'unanimité

Concernant **l'association du personnel du CMN «Monuments, Culture et Loisirs»**, nous avons voté contre non pas que nous sommes contre cette association mais contre son traitement inique vis-à-vis des agents contractuels de province qu'elle exclue.

Vote

Contre CGT CFDT

Absention 1 sénateur de province sensible à nos arguments

Pour Administration

Comité technique paritaire du 7 novembre **La maîtrise d'ouvrage entre dans les missions du CMN**

Ce CTP initialement prévu le 19 octobre et que nous avons décidé de boycotter pour des raisons de pseudo-concertation et de précipitation à faire passer une réforme dont le CMN n'est à l'heure actuelle pas en mesure d'assurer. Mais l'important étant de faire passer à tout prix certaines mesures avant les échéances électorales... Nous vous faisons tout d'abord part de la déclaration liminaire avant d'aborder le texte du projet de modification du décret du statut du Centre des Monuments Nationaux :

«Comment comprendre ce décret modificatif autrement que comme une volonté précipitée à démanteler des services entiers de l'Etat au détriment de la conservation et de la restauration du patrimoine. La mise en cohérence de ces services, le gain en efficacité avaient-ils nécessairement à passer par cette confusion des genres présentée comme la panacée en matière de gestion patrimoniale.

Le décret modifiant le statut du Centre est loin de garantir le financement, les moyens humains et les compétences pour ces missions nouvelles relatives à l'entretien, la conservation, la restauration dans un périmètre de monuments non encore déterminé. Il intervient dans un contexte de décentralisation ainsi que de déconcentration et réorganisation de l'établissement peu propice à entamer dans des conditions sereines une transformation aussi profonde que celle proposée par le décret.

Voilà aujourd'hui près d'un siècle que la CNMHS puis le CMN ouvrent et présentent le patrimoine national aux publics. Il reste encore un long chemin à parcourir pour «démocratiser» notre

culture patrimoniale tout en pointant ce qui selon nous est responsable en grande partie de la situation actuelle de marchandisation du patrimoine.

Hormis les travaux pour les structures d'accueil des publics, le CMN n'a aucune expérience de la maîtrise d'ouvrage pour les monuments nationaux.

L'expérience montre par ailleurs des divergences notables de point de vue entre ceux qui sont aujourd'hui les conservateurs des monuments et la logique d'exploitation du CMN.

Présentée comme une volonté de dynamiser la gestion du patrimoine national et de gain d'efficacité, le regroupement au sein du CMN

des compétences d'exploitant et de conservateur font dangereusement du Centre un établissement «juge et partie» en matière de gestion patrimoniale. Là où précautionneusement la séparation de ces compétences a été le garde-fou et la garantie d'un équilibre entre l'ouverture au public des monuments et leur conservation, le mélange des genres nous interpelle.

D'autres expériences de ce genre montrent quels en sont les écueils. A titre d'exemple, présentée parfois comme ayant été la meilleure idée des Etats-Unis (Voir National Geographic d'octobre 2006), les Parcs Nationaux font là-bas les frais de ce même regroupement de compétences. Victimes de leur succès, autrement

dit de leur sur-fréquentation, l'exploitation de ces sites naturels se fait en effet au préjudice de leur bonne conservation.

Comment faire confiance en effet à une seule et une même institution pour ne pas céder, dans un contexte de surcroît d'exploitation marchande, à minimiser l'impact sur l'intégralité d'un patrimoine de mesures liées à favoriser la fréquentation des sites.

Le CMN a du œuvrer pour de simples travaux d'aménagement sous la vigilance d'ABF et d'ACMH exprimant un point de vue parfois en complète opposition avec celui du Centre.

Comment imaginer demain, malgré la précision faite dans le projet de nouveau statut, d'un développement de la fréquentation des monuments dans la limite de sa compatibilité avec leur bonne conservation, que le CMN aura toutes les cartes pour juger à lui seul de ces limites.

Au-delà des inquiétudes que suscite la cohabitation dans ce même établissement de missions et compétences ne participant pas forcément des mêmes logiques et enjeux, la CGT s'interroge également sur le déplacement du centre de gravitation de l'établissement au regard de l'élargissement de ses

missions à la maîtrise d'ouvrage. En effet, en déficit de dynamique pour mener une réelle politique culturelle dans les monuments, les responsabilités nouvelles qui attendent le Centre risquent de l'accaparer longtemps au détriment de ses missions historiques.

Pour toutes ces raisons, nous dénonçons l'idéologie qui motive un transfert de compétences dont le seul but est de démanteler des services de l'Etat ainsi qu'une précipitation évacuant toute idée de débats sur ces sujets aussi importants que sont la politique culturelle et la conservation du patrimoine national.»

Ce que l'on peut retenir des modifications

1- Les missions s'élargissent

Le Centre des Monuments Nationaux a pour vocation la présentation des monuments et de leurs collections et d'en développer la fréquentation. A partir du 1^{er} janvier 2007, le CMN deviendra également maître d'ouvrage, c'est-à-dire responsable de l'entretien, de la conservation et de la restauration des monuments dont il a la gestion, mais également de monuments historiques état.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas le périmètre sur lequel interviendra le CMN en maîtrise d'ouvrage. Nous ne connaissons pas non plus l'organisation des cellules maîtrise d'ouvrage (effectif...). Sur la taxe de 70 millions affectée au CMN, 50% seront à destination des monuments CMN et 50% aux monuments état, mais nous ne savons pas si cette somme est suffisante aux travaux. Mais ce que nous savons c'est que le CMN n'en sait probablement pas plus que nous !

2- Le Centre des Monuments Nationaux reste EPA

Si l'on pourrait considérer comme une bonne nouvelle que le statut du CMN reste un établissement public à caractère administratif, ne

nous y trompons pas, c'est peut-être reculer pour mieux sauter. En effet, au 1^{er} janvier 2007, le CMN bénéficiera d'une **taxe** (sur les mutations) à une hauteur plafond de 70 millions annuels (140 pour 2007 car effet rétroactif sur l'année 2006) : **étape 1**. Si durant l'année 2007, le CMN va travailler en étroite collaboration avec notamment les DRAC qui ont les compétences, en 2008 les personnels des DRAC devraient intégrer le CMN, il deviendra alors pleinement LE **prestataire** de maîtrise d'ouvrage : **étape 2. Ne reste alors plus qu'à franchir la troisième étape pour devenir EPIC : une gestion comptable et des ressources humaines en droit privé.**

Cela pourrait arriver aussi vite que ce décret qui a pris un véritable coup d'accélérateur depuis cet été et plus précisément depuis les journées du patrimoine avec l'intervention du Premier Ministre, Dominique Galouzeau de Villepin, à Amiens. Comme quoi, quand il y a une véritable volonté, les réformes vont très vite...ce n'est pas comme la réforme concernant le statut des personnels contractuels !

3- Les administrateurs «disparaissent»

Seul échelon déconcentré existant à l'heure actuelle que l'on fait aujourd'hui disparaître. Alors que la réflexion concernant la réorganisation de l'établissement n'est pas aboutie, on supprime purement et simplement tout type d'organisation quitte à ce qu'à terme cela se termine par une balkanisation des régions ou une organisation de baronnies locales.

4- Le président devient omnipotent

Le président se voit attribuer de nouvelles responsabilités qu'il n'avait pas avant et qui passaient par le conseil d'administration ou par le comité technique paritaire :

- il définit l'organisation des services (CTP) ;
- il arrête la programmation des travaux dans les monuments nationaux ;
- il fixe le prix des droits d'entrée, des prestations et services rendus, des redevances d'occupation dans les monuments nationaux...(CA)

Bref, tant que nous aurons à la tête de l'établissement un président responsable, «tout ira bien dans le meilleur du monde» dans le cas contraire toutes les dérives seront permises...

Comité technique paritaire du 17 novembre Le Haut-Koenigsbourg devient la tête de gondole du Bas-Rhin !

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur nos arguments contre cette décentralisation du patrimoine national (désengagement de l'état, devenir du CMN, place et accessibilité du patrimoine au sein de la nation...). Argumentaire que nous avons déjà fait paraître dans le Monuments Infos et, le transfert de propriété des monuments se faisant par vagues successives, il serait fastidieux de revoir chaque fois les mêmes arguments revenir. Simplement de rappeler que le château du Haut-Koenigsbourg, monument emblématique et symbolique de l'histoire entre la France et l'Allemagne, qui devrait connaître un intérêt européen se voit réduit à un enjeu départemental.

Pour ce CTP, nous avons eu le plaisir de voir **Marc Benoît**, agent titulaire au Haut-Koenigsbourg, venir au sein de notre délégation en temps qu'expert et **Laetitia Lalière** au CTPM du 14 décembre. Il y a un an, c'était **Stéphane Dif** qui était venu aux CTP CMN et ministériel lors du passage du décret de cette loi de décentralisation.

Alors que nous avons fait à maintes reprises la demande du projet culturel des monuments décentralisables, ce premier CTP en la matière avait «omis» d'y glisser ce document alors qu'il figurait dans les documents mentionnés. A se demander si ce n'était qu'une simple négligence ou un acte délibéré! Si nous n'en avons pas à nouveau fait la demande, le CTP aurait acté le transfert de propriété du château du Haut-Koenigsbourg sans même connaître les intentions et la volonté culturelles du département du Bas-Rhin !!!

Et quand on lit ce document, on comprend que le CMN n'ait pas souhaité que nous en ayons connaissance. Le travail des agents du monument est salué par le conseil général («... cette réussite trouve en effet et surtout son origine dans la mise en place de démarches de valorisation culturelles proposées par une équipe très investie dans ses missions, et qui présente des compétences professionnelles de grande qualité.») mais mentionne le manque d'ambition culturelle du CMN vis-à-vis de ce site («Dans le contexte de la ges-

tion mutualisée des nombreux sites patrimoniaux dont il a la charge, le CMN a fortement limité ses investissements sur le HK, plaçant ainsi le château dans une logique de gestion relevant plus de l'exploitation que de la valorisation du monument.»). Il souligne également le manque d'effectif (tiens, tiens, n'est-ce pas aussi des revendications que nous portons ?) et les conditions de travail spartiates des agents.

A moult reprises, le projet culturel laisse à penser que le Haut-Koenigsbourg deviendra un support publicitaire ou la tête de gondole du département du Bas-Rhin : «*Cette démarche de prise en charge du HK a également pour but d'insuffler un impact positif sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, le château apparaissant comme un remarquable produit d'appel pour l'Alsace.*» C'est pas nous qui le disons, c'est écrit noir sur blanc par le conseil général !

Depuis plusieurs années maintenant, la fréquentation du monument est en baisse. Espérons, puisqu'il ne reste plus que cela à faire, que le conseil général n'oriente pas une politique culturelle «moins ambitieuse», terme que l'on ne peut mettre qu'entre parenthèses car cette politique reste floue.

Vote concernant le transfert de propriété du Haut-Koenigsbourg au Bas-Rhin:

**Contre CGT
Abstention CFDT
Pour Administration**

Formation professionnelle

Malgré les habituelles remontrances que nous avons faites à l'administration sur les refus de formation, sur les délais de routes, sur les demandes d'organiser des formations en région, sur l'absence de suites aux stages d'initiation à la langue des signes, et sur le pré-requis demandé pour accéder à certains stages: nous avons voté pour le programme de formation professionnelle 2007 pour la bonne raison qu'il s'améliore d'année en année et que l'on prend en compte petit à petit nos remarques comme par

exemple : la transmission des stages DAG aux agents qui sera faite en 2007 (si une version papier existe), ou les conventions que pourra passer le CMN avec les collectivités ayant pris en charge des monuments, pour assurer leur formation.

Vote Pour à l'unanimité

Election du Conseil d'administration

Des élections en veux-tu, en voilà ! Et ce n'est sans compter les présidentielles et les législatives à venir !

Si l'ensemble des agents du Ministère, et donc du CMN, sont appelés à voter début février dans le cadre du référendum qui détermine la représentativité des organisations syndicales sur l'ensemble du Ministère de la Culture et tout particulièrement au Centre des Monuments Nationaux, et ce, afin que vous élisiez vos élus en Comité Technique Paritaire (CTP), Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) et au Comité National de l'Action Sociale (CNAS), vous aurez encore la joie et le bonheur de vous prononcer pour élire vos représentants au Conseil d'Administration (CA). Vous recevrez le matériel de vote vers le 31 janvier et la date de scrutin est arrêté au 14 février. Merci de voter massivement pour éviter des seconds tours qui doubleraient par conséquent le nombre d' « élection »...et pour nous faire passer une Saint-Valentin en toute quiétude. Car cette élection ne sera pas le coup d'arrêt d'élection, car amis contractuels, vous serez bientôt amenés à vous prononcer pour vos représentants en CCP (c'est-à-dire sur ce qui concerne vos salaires et déroulement de carrière).

Comité technique partitaire du 6 décembre

Good bye à Jumièges et Chaumont

Ce CTP fût donc accès sur le départ de deux monuments nationaux pour des collectivités territoriales et pas des moindres : Jumièges et Chaumont. Nous serons contents d'apprendre que les socialistes qui s'étaient opposés à la décentralisation auront su saisir l'occasion pour se porter acquéreurs de ce patrimoine. Espérons qu'ils ne tiendront pas de la même manière leurs engagements en ce qui concerne la restauration et la conservation de ces monuments, leur ouverture et présentation, d'en développer la fréquentation et d'avoir des projets culturels conformes à ces monuments qui les accueillent.

En effet, sur ces deux monuments, l'un des enjeux culturels est l'art contemporain. Et sans vouloir être totalement réac', on sait à quel point les visiteurs peuvent être parfois désorientés, choqués voire scandalisés par cet art qui ne cherche pas toujours l'esthétisme mais parfois à provoquer et qui bien souvent reste incompréhensible au commun des mortels mais sensationnels au cercle fermé des initiés.

Jumièges : les Normands ont bien changé depuis les Vikings

L'abbaye de Jumièges connaissait un grand rayonnement et était un haut lieu de pèlerinage. L'église Saint-Pierre fût reconstruite au Xème siècle, l'église Notre-Dame bâtie vers 1040...Son rayonnement en faisait l'un des plus importants monastères de l'occident chrétien. Mais les Vikings passèrent par là et saccagèrent cette abbaye, lui volant ses richesses et la brûlant. Il en reste aujourd'hui des ruines mais qui rendent encore toute la grandeur et la splendeur que fût ce site. Et ce, au milieu d'un parc de 15 hectares. Nul doute que le

conseil général de la Seine-Maritime a su saisir toute la magie de ce lieu somme toute romantique. Le conseil général présente dans son projet culturel ses grands axes :

- assurer la conservation du patrimoine en restaurant les ruines (les ruines en élévation y sont tout particulièrement fragiles, sauvegarde du patrimoine botanique, replantation du parc, création du potager et du fruitier...);
- favoriser la connaissance du site et présenter ses collections : création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine dans le logis abbatial (expliquer l'histoire du site de sa fondation à nos jours, ainsi que les différents styles architecturaux), présentation aux publics de pièces de collection du dépôt lapidaire...
- développer la fréquentation : l'objectif étant de passer de 70.000 à 100.000 visiteurs et ce en faisant appel aux arts vivants (musique, théâtre, art contemporain et moderne...)

Le SNMH-CGT a eu l'occasion d'aller à la rencontre des agents de Jumièges le 26 octobre. Nous avons pu ainsi relayer leurs préoccupations auprès du conseil général de la Seine-Maritime. Des garanties ont été données quant aux missions de visite guidée pour les agents titulaires, l'affectation pour le jardinier, le fonctionnement du comptoir de vente...Mais surtout, grâce à leur interpellation concernant une collègue vacataire du comptoir de vente, cette dernière a pu bénéficier d'un véritable contrat de travail.

En conclusion, tout semble merveilleux dans ce que peut proposer le conseil général sur le devenir de l'abbaye de Jumièges au sein du département de la Seine-Maritime qui, comme le Haut-Koenigsbourg

pour le département du Bas-Rhin, deviendra très certainement l'emblème touristique du département. Si merveilleux, qu'à trois reprises et de personnes différentes, on s'est entendu dire « c'est trop beau pour être vrai ». Et comme les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Vote concernant le transfert de propriété du monument à la collectivité territoriale

Contre : CGT

Abstention : CFDT

Pour : Administration

Chaumont : le château de la Belle au bois dormant ?

Ou parce qu'il n'avait pas grand chose à dire, ou alors il avait peur de ne pas bien se faire comprendre, le conseil régional Centre nous a fait un *bis repetita* dans son « projet culturel » qui se résume en fait à une communication du président dudit conseil, Michel Sapin.

L'impression qui ressort de ce communiqué est :

- de l'art contemporain dans les espaces intérieurs du château (« ...probablement en confrontation plus ou moins systématique, avec les éléments patrimoniaux »);
- de l'art contemporain pour le parc (« sculptures, installations, micro-architectures, etc »);
- les dépendances du domaine (les écuries et la ferme Queneau) vouées aux artistes contemporains en tant que résidence et lieu d'exposition.

Il y aura donc ceux qui n'aiment pas l'art contemporain et qui ne verront que ça ceux qui viendront pour l'art contemporain et finiront par en avoir une overdose. C'est probablement être mauvaise langue que de dire cela mais en même temps la lecture du projet

culturel ne donne que cette impression à force de se répéter.

Bonne nouvelle pour la Belle au bois dormant si on l'avait oubliée dans une pièce de ce magnifique château, le conseil régional envisage de sortir le château de « long temps de quasi hibernation ». En espérant que le prince soit plus sexy que le président du conseil régional...

Vote concernant le transfert de propriété du monument à la collectivité territoriale

Contre : CGT

Abstention : CFDT

Pour : Administration

Questions diverses de la CGT

Parce que quand on aime, on ne compte pas, la CGT a fait durer l'ordre du jour par deux questions diverses.

Le premier concernait les **logements de fonction**. On en parle

depuis longtemps mais nul doute que quand le couperet tombera, plus d'un sera surpris. En effet, un certain nombre d'agents logés en NAS (nécessité absolue de service) auront une note plus que salée à régler. Si nous ne remettons en cause le fait que des agents se doivent de payer les fluides conformément aux textes réglementaires, l'administration se doit aussi de faire son travail et de demander le paiement des charges en temps et en heure et non pas après un nombre d'années assez conséquent qui risque de mettre financièrement à mal les agents. Bas salaire, « accident de la vie » (divorce, chômage, famille monoparentale...) mettent suffisamment les agents en situation de précarité sans un jour leur ajouter des « dettes » pouvant s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Si nous sommes pour une égalité entre les agents logés en NAS, en revanche, nous sommes contre un rappel de charge alors que les agents n'en étaient pas

informés et qu'ils n'ont reçu à ce jour aucun document le stipulant.

Le second point soulevé était une **discrimination syndicale**. Deux représentants du personnel étant intervenus en CHS sur des questions de sécurité ont eu droit, dans un premier temps, à une remontée de bretelles de la part de deux responsables de l'encadrement intermédiaire. Ce que nous avons dénoncé auprès de la Direction. Mais, pour les deux loustics de l'encadrement, cela n'a pas suffi, il aura fallu qu'ils sanctionnent un des agents sur sa notation en ne lui laissant aucun moyen de faire un recours. Eh bien, vous pourrez toujours vous acharner sur eux, la CGT s'acharnera à dénoncer et à combattre ces méthodes. Si cela se résume pour le moment à intervenir au sein de certaines instances (CAP, CTP, CHS), nul doute que si ces actions continuent, nous irons taper plus haut.

Compte rendu du CHS SUD-EST du 21 septembre

1/ Préambule :

Un préambule, rédigé par la CGT a été lu en début de séance :

« Nous sommes bien d'accord pour dire que les représentants syndicaux en CHS peuvent téléphoner dans les Monuments afin de s'informer auprès des agents de leurs conditions de travail. Que personne ne peut s'y opposer et dire à ces mêmes agents que s'ils parlent ou s'ils se plaignent ils risquent de s'exposer à des sanctions. Qu'en aucun cas les supérieurs hiérarchiques directes ou indirectes ne peuvent exercer de telles pressions sur leurs agents.

Que la CGT se réserve le droit d'agir en conséquence si de tels agissements se produisaient. »

2/ Accidents de travail :

Eric Bertazzon, chargé de mission pour la Prévention des risques professionnels et conditions de travail, nous fait part des statistiques liées aux risques profession-

nels entre 2004 et 2005, il en ressort un écart très faible entre ces deux années.

3/ Note de jurisprudence :

Cette note reprend des décisions des tribunaux en matière de santé et de sécurité aux travaux intervenus depuis la réunion du CHS central de juillet 2005. L'idée est toujours d'illustrer les thèmes abordés en CHS par des cas soumis aux tribunaux et ainsi, de susciter débats et réflexions. Il s'agit de tirer les enseignements de ces exemples concrets, et de favoriser les anticipations et mesures de prévention, y compris en matière de harcèlement moral. Il est à signaler que ces textes juridiques qui sont liés au harcèlement n'excluent ni la faute de l'agent ni celle du supérieur hiérarchique. On ne peut lister ici tous les cas de notion pénale de « faute caractérisée » et de violation manifes-

tement délibérée d'une obligation particulière de sécurité prévue par la loi ou le règlement » en matière de risques liés à la sécurité et à la santé de l'agent. Mais en matière de harcèlement, des affaires ont déjà été traitées par la cour de cassation, nous pouvons déjà retenir ceci :

- L'affectation d'un agent dans un local exigü et sans outils de travail, et isolation volontaire est un harcèlement moral...

- L'affectation à des tâches sous-qualifiées peuvent amener l'agent à percevoir cela comme une mesure vexatoire, injuste et inappropriée et donc à ressentir un état de souffrance au travail...

4/ Notes de service transmises aux administrateurs :

Concernant diverses consignes la prévention, problème de premiers secours, grippe aviaire, prise en charge des problèmes liés à l'al-

cool, etc...

Ces notes seront mises à la disposition des agents dans les monuments.

5/ Une information orale sur l'animation du réseau ACMO, est en cours – thème de travail du 1er semestre et du 2ème semestre 2006.

6/ Examen de la situation de chaque monument :

Nous sommes au regret de constater encore une fois que pour beaucoup de monuments les situations restent encore inchangées malgré les décisions prises en CHS. Par ailleurs, quand ils sont faits, les travaux, qu'ils soient provisoires ou non se font la plupart du temps sans consultation ni des personnels ni des organisations syndicales.

Formation premiers secours : de nombreux monuments n'ont toujours pas eu cette formation bien que les administrateurs nous en fassent la promesse. Il manque également des Talkies-Walkies pour la plupart des monuments. Nous avons eu la surprise d'apprendre la présence d'un gaz nocif radioactif, « LE RADON » dans certains monuments. Ce gaz concerne 31 départements français, surtout dans les régions volcaniques. Très peu de monuments sont concernés, et pour ceux qui le sont des examens sont déjà en cours.

Après la grippe aviaire que va-t-on encore découvrir ?

Villeneuve-Lembron

L'administrateur s'excuse de ne pas avoir envoyé sa fiche. Il nous fait part de tous les travaux prévus dans son monument.

M. Berthomier nous promet de nous faire parvenir le compte rendu de ces travaux.

Château d'Aulteribe

Toujours dans l'attente d'un convecteur dans les toilettes. Monument dans lequel a été trouvé le fameux gaz « RADON ».

Monastère de Saorge

Remise du rapport du bureau Véritas sur la mise en conformité du monument.

Hôtel de Sade

L'instabilité des planchers est toujours d'actualité mais l'administrateur nous informe que l'architecte en chef a rendu le résultat sur les travaux de conformité des sols.

Il n'est plus d'actualité pour le moment de déplacer le service administratif, et dans le cas contraire, il ne serait pas installé à Glanum au premier étage du local de jour des agents, mais peut être dans le pavillon des Antiques.....après de très lourds travaux !

M. Berthomier nous fait part que rien n'est prévu pour le moment et qu'il faut attendre la mise en place du projet de monument Glanum/Sade.

Site archéologique de Glanum

Travaux sur le Forum : perturbations pour les agents, des réunions de chantiers ont lieu toutes les semaines avec les architectes en chef. Il est prévu la circulation de camions (pas plus de 4 par semaine) mais des mesures de sécurité sont prévues. Ce chantier devrait durer environ 13 mois.

Le réaménagement du comptoir est prévu. Début octobre, informatisation des caisses. L'achat de lunettes de soleil ne rentre pas dans la dotation de vêtement alors que cela est possible pour les chapeaux de soleil. Il est prévu de doter les nouveaux arrivants de lunettes de soleil.

Château de Tarascon

Les travaux actuels sont provisoires et une mise au point sur les travaux définitifs est actuellement en cours.

L'affaissement de la nouvelle caisse du droit d'entrée a été réparé, on nous informe que l'installation de cette nouvelle caisse était provisoire et sera modifiée lors des travaux définitifs. Le bureau des agents qui lui aussi est mis provisoirement à la disposition de l'ani-

matrice Actions éducatives sera restitué aux agents toujours après les travaux définitifs.

La formation premiers secours commencera avant la fin de l'année et aura lieu jusqu'en mars 2007.

Château d'If

On nous informe qu'il y a un gros retard sur le chantier de la billetterie.

Rien ne s'est vraiment amélioré en ce qui concerne l'embarcadère mais on nous signale qu'en avril 2007 il y aura 3 bateaux au lieu d'un actuellement pour assurer la traversée de l'île au vieux port, ce qui va amener une souplesse et une régularité pour le confort du public et des agents.

Le comptoir est en instance d'examen pour le transfert au bâtiment Vauban, poste informatique, sièges, etc..... tout cela sera pris en compte. Les bateaux actuels ne sont pas équipés pour le fret et cette compagnie se trouve dans l'obligation d'affréter des barges pour amener le gros matériel sur l'île. Ces problèmes ne seront pas réglés avant 2007.

Le fait que l'entrée sur l'île soit payante en plus du droit d'entrée au château a amené l'administrateur à proposer d'installer le personnel d'accueil sur le ponton à Marseille ce qui ne fait pas l'unanimité. En effet, les agents préfèrent rester sur l'île avec les agents de surveillance pour des raisons de sécurité et pour ne pas être isolé du reste de l'équipe.

Les nouveaux horaires de traversée ainsi que l'arrêt sur l'île du Frioul rendent le trajet plus long, de 40 minutes à 1h15, en sachant que les horaires changent tous les jours.

Abbaye de Montmajour

Achat d'une rampe d'accès pour l'accessibilité aux fauteuils roulants.

Fort Saint André

Les crédits d'entretien ont permis de régler les problèmes de sécurité/incendie.

Seule la CGT était présente pour représenter les personnels.

Nous lisons une déclaration liminaire sur la souffrance au travail : vous la trouverez ci-après :

«Il y a tout juste un an, le SNMH-CGT faisait, dans cette même instance, une déclaration sur la souffrance au travail.

En effet, face à l'inertie et à l'apathie de l'administration, les agents du domaine national de Saint-Cloud se mettaient en grève. Lors de cette déclaration du 20 octobre 2005, nous pointions également les situations d'Angers et de Carnac.

Si, depuis, Saint-Cloud et Angers ont connus des changements qui nous espérons, tendront à améliorer les conditions de travail, nous regrettons qu'à chaque fois cela ait dû se faire dans la douleur, c'est-à-dire avec un véritable rapport de force de la part des agents et de leurs représentants qui ont dû par ailleurs, en appeler au ministère de tutelle afin que des actions soient entreprises.

Est-ce parce qu'à Carnac, il n'y a eu ni rapport de force ni appel à de plus hauts responsables, en tout état de cause un agent à attenter à sa vie, ces derniers jours, faute d'avoir été entendu dans sa souffrance. Cela est inadmissible. Cela démontre à quel point l'administration reste sans réaction et sans réponse alors même que tous les maillons de la hiérarchie du CMN était au courant de la situation. Une cellule d'écoute doit être mise en place dans les jours prochains à Carnac, cela arrive bien trop tard.

Face à la violence dans le travail qui affecte la santé des agents, ce sont également leurs collègues qui sont touchés de plein fouet, eux qui sont impuissants à ce qui se passe et parfois le dernier lien avec la personne en détresse. Ce sont aussi ces personnes que l'on doit prendre en considération et qui ont parfois besoin d'un

suivi.

Si le CHS spécial n'est pas le lieu indiqué pour aborder un sujet aussi sensible, nous réclamons à nouveau, soit dans le cadre de réunions spécifiques entre la direction du CMN et les représentants du personnel, soit dans le cadre du CHS central, qu'un bilan soit fait sur la question de la souffrance au travail. Ces réunions devraient se faire avec le concours des médecins de prévention et du travail, seuls interlocuteurs susceptibles de diagnostiquer la souffrance des agents et de respecter le secret médical.

Sur ce seul CHS, un véritable travail pourrait déjà être mis en place afin de connaître le pourcentage d'agents en souffrance, ayant fait appel soit à leur hiérarchie, soit au médecin de prévention, soit aux organisations syndicales. Le CMN se doit de chercher les causes des souffrances : problèmes relationnels, d'organisation, de management, de sous-effectif... Un bilan doit également être fait sur les situations traitées (Saint-Cloud, Angers...) ou à venir.

Nous demandons une réaction rapide du CMN sur ce qui vient de se passer à Carnac ainsi qu'une inspection sur la maison de Clémenceau, où des remontées nous sont parvenues dernièrement mais qui n'en sont malheureusement et pas pour autant récentes».

Le compte-rendu du CHS du 16 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.

Rapport sur les accidents de service et les maladies professionnelles :

5.3% de l'effectif des agents accidentés, dont 46% avec arrêt de travail

La majorité des accidents s'est produit sur Saint cloud, à l'hôtel de sully, à Carnac, Carcassonne et au Mont St Michel, 26 % dans l'accueil et surveillance, 18% en billetterie/comptoir, 18% en entretien, 18% dans les jardins et

20% en administratif. A noter que 26 % sont survenus à des agents de moins de 30 ans et 15% à des agents de 55 ans et plus.

Il nous a été présenté la note de jurisprudence en matière de santé, de sécurité et de harcèlement. Ce document illustre les thèmes abordés en CHS par des cas soumis aux tribunaux, afin de favoriser anticipations et mesures de prévention, y compris en matière de harcèlement moral.

Nous avons ensuite pris connaissance des travaux du réseau ACMO : nous constatons, avec regrets, que certains monuments ne sont toujours pas représentés faute d'ACMO nommés sur les sites.

Dossiers monuments :

Site de CARNAC :

Les travaux d'électricité du hangar des jardiniers, la rénovation et le réaménagement du mobilier de l'accueil, la pose de stores sur les baies vitrées, l'agencement du bureau du chargé d'action éducative ont tous été réalisés. Il n'y a pas de trousse de secours, les extincteurs ont été vérifiés en 2003 : cela devrait être fait tous les ans. Les agents se plaignent de l'odeur de tabac : le fumeur sera invité à aller à l'extérieur.

CAIRN de BARNENEZ :

Réfection des peintures des locaux du personnel : fait, réparation des équipements sanitaires communs personnels et public. Le rapport du CHS du 22 juin 2006 est joint au dossier.

Maison Clémenceau :

La porte d'entrée ferme difficilement. Il y a des infiltrations d'eau dans l'accueil, le tableau de détection incendie n'est pas alimenté donc inutile, l'alarme se déclenche la nuit : la DRAC n'a pas les moyens financiers pour faire les travaux.

Abbaye du Mont st Michel .

Les agents demandent l'installation d'hygiaphones à la banque d'accueil : une étude est programmée, pour les conditions climatiques des caissiers et agents d'accueil (-13°) il est prévu l'installation d'aérothermes.

Colonne de la Grande Armée :

Nous rappelons la situation en travail isolé des agents ainsi que le problème du transport des fonds. Monsieur Berthomier nous informe du vol du toit en zinc. Les agents se plaignent de la présence de champignons dans les locaux : ils s'attaquent aux papiers, il s'agit d'un problème d'aération. Monsieur BENET nous indique que les bâtiments sont dégradés par l'humidité extérieure, l'architecte en chef a constaté les dégâts : une étude va être faite.

Cathédrale d'Amiens:

(pas de représentant) Quand le CHS est passé les travaux n'étaient pas totalement terminés. Nous constatons au vu du rapport de Monsieur LAGACHE suite à la visite du 3 mai 2006 que les conditions de vie et de travail des personnels sont déplorables : exiguïté des locaux, manque d'hygiène, mobilier vétuste est inadapté : une petite table sans tiroir dans la cathédrale non chauffée tient lieu de caisse.

Château d'ANGERS :

Un nouvel ACMO devrait être nommé prochainement. Le document unique a été actualisé. Nous signalons que l'eau n'est pas potable dans certains locaux : l'administrateur va s'en inquiéter auprès des agents. Les travaux électriques vont être repris dans une des tours. Il faut repenser à l'organisation dans la galerie de l'apocalypse : problème de luminosité.

Château de CARROUGES :

Mise en place d'un éclairage dans l'escalier à vis. Elagage et abattage d'arbres pouvant être dangereux. Le dernier exercice d'éva-

cuation a été organisé en 2005 : il serait temps de s'en inquiéter pour 2006.

Abbaye de JUMIEGE :

Remplacement des fenêtrage dans un logement de fonction : on ne voit pas souvent cela dans les CHS.

Le monument va être transféré au département.

Villa SAVOYE :

La tuyauterie d'évacuation en grès est bouchée : il faut en faire la visite avec caméra (impossible autrement) : travaux de réfection jusqu'au réseau public. Arrivée prochaine du TPV : comment sera-t-il installé. Actualisation du document unique. Visite d'une société extérieure pour exercice d'évacuation et utilisation des extincteurs. Mise en place de formation à la sécurité. Amélioration du bâtiment d'accueil et balisage du circuit d'évacuation.

Château de Maisons-laffitte :

Exercice d'évacuation une semaine avant le CHS. Suite à notre visite sur le site nous déplorons la non accessibilité des agents aux différents registres : ceux-ci devront être identifiables et à disposition des personnels.

Domaine de Saint cloud :

Plusieurs remarques des personnels sur le registre d'hygiène et sécurité : on constate que là ça fonctionne : mise aux normes du système électrique, odeurs dans les toilettes du PC, chemins détériorés près du trocadéro (oranges), jeux de clés manquants, eau chaude dans les toilettes du PC. Nous avons obtenu pour réponse le ballon d'eau chaude du PC est réparé, des doubles des clés ont été faits.

Domaine de Champs sur Marne :

Château fermé depuis le 21 septembre en raison de l'effondrement d'un plafond. Pas de perspective de réouverture pour l'instant.

Installation d'une détection incendie dans le château et les locaux de la cour de la ferme en prévision. Abattage d'arbres pour la sécurité dans le parc : chantier fin 2006 .

Les sondages pour la présence d'amiante et de plomb ne sont pas lancés, l'électricité est toujours provisoire dans le château. Le dialogue est difficile entre la DRAC et l'architecte en chef pour tous les travaux de rénovation et urgents. Les travaux de réaménagement du rempotoir, avec création de sanitaires seront engagés en vue de l'ouverture de l'orangerie pour les manifestations et aussi parce que les jardiniers attendaient depuis longtemps de pouvoir travailler dans des conditions décentes.

Château de Coucy :

Les travaux programmés seront réalisés pendant l'hiver .

Château de Pierrefonds :

Les agents se plaignent de la présence de puces de parquet, certaines marches sont dangereuses, les produits d'entretien sont stockés dans le local de jour : il faudrait prévoir une armoire spécifique.

Basilique de Saint Denis :

réaménagement de la billetterie : audio-guides pour les malvoyants et visio-guides pour les malentendants. A la demande des personnels, et suite à notre intervention, une nouvelle réunion de concertation doit être organisée avec les personnels sur les réaménagements : ceux-ci ne semblent pas d'accord avec la proposition qui leur est faite. Monsieur BERTHOMMIER demande que cela soit fait rapidement pour terminer les travaux au plus vite (ils étaient prévus en Décembre).

Château de Vincennes : le donjon devrait ré-ouvrir fin mars 2007.

CHS Sud-Ouest 9 novembre

Routine, routine quand tu nous tiens !

Après lecture des accidents de service 2005 et des notes de jurisprudence en matière de santé, sécurité et harcèlement, plus les consignes envoyées aux administrateurs pour la prise en charge des problèmes liés à l'alcool comme dans tous les CHS, on passe à l'examen des monuments. Depuis le dernier CHS (avril 2006) pas de changements très importants.

Sites Vallée Vézère

Deux postes sont ouverts à la vacance pour le site de **Cap Blanc** nouvellement entré dans le giron du CMN et du CHS Sud-Ouest. Les travaux d'aménagement des combles pour installer un local de jour à **Font-de-Gaume** vont enfin commencer et se feront pendant l'hiver 2007/2008.

A **Bayonne**, la situation est toujours bloquée de par l'opposition du clergé (voir le compte-rendu du CHS d'avril 2006).

A **Montcaret**, un nouvel ACMO doit arriver en janvier 2007, l'ancien ayant quitté le site.

A **La Rochelle**, les tours sont en plein courants d'air, une porte vitrée à la Chaîne en a explosé ! A la tour Saint-Nicolas, suite à une

chute de personne, l'estrade doit être prolongée !!! L'achat de trois aspirateurs dorsaux est prévu sur le budget 2007, ainsi que des humidificateurs, l'air étant trop sec.

A **Charroux**, la chaudière est toujours dans les combles et il n'y pas de détection incendie, la demande existe depuis cinq ans.

A **Sanxay**, sur le trajet de visite long de deux kilomètres, il n'y a aucun point d'eau alors qu'il peut faire jusqu'à 40°C en été. Une fontaine est préconisée à mi-parcours.

A **Montmaurin**, il n'y a toujours pas de sanitaire pour le public. L'ACMO part à la retraite en juin 2007 (*bonne retraite Claude*).

A **Pair-non-pair**, les travaux du local d'accueil sont terminés, on est au stade de l'aménagement intérieur dont la fin est prévue pour décembre 2006.

A **Cadillac**, les mains courantes tant attendues sur le perron de l'aile administrative vont enfin être posées. Dans l'aile nord, un couloir délabré entraîne des chutes de plâtre du plafond et les agents sont obligés d'y passer pour aller à l'atelier (comme quoi le ciel peut

nous tomber sur la tête et ce ne sont pas les agents de Chambord et de Champs-sur-Marne qui nous diront le contraire). Quant à l'armoie électrique, il est préconisé d'enlever le plâtre en attendant la réfection du plafond.

A la **Sauve-Majeure**, un système anti-pigeons va être mis en place d'ici à la fin du mois. La reprise de la fermeture des portes et fenêtres a été réalisée, il ne devrait donc plus y avoir de courants d'air dans le local d'accueil. Nous irons constater sur place lors de la visite spéciale du CHS courant décembre.

A **Pey-Berland**, l'étanchéité du velux du local de jour après réfection a l'air de tenir, pas de problème lors de la tempête du 3 octobre.

Pour le château **Montal**, deuxième nouvel arrivant au CMN et au CHS Sud-Ouest, une demande de poste d'agent de conservation et l'intégration des gardiens actuels sont envisagées.

A **Assier**, il serait bon de faire réparer les vitraux cassés avant l'hiver ;

Voilà, voilà, la suite au prochain CHS !

Compte rendu du CHS Paris Emerainville du 30 novembre

Approbation à l'unanimité du compte rendu du CHS Paris Emerainville du 11 mai 2006.

Notes de service adressées aux administrateurs portant sur :

- Les consignes de 1er secours, diffusée le 20/07/06 ;
- La « prise en charge des problèmes liés à l'alcool », diffusée le

14/09/06.

Encore et toujours, nous demandons à ce que ces notes soient diffusées le plus largement possible. Par ailleurs, si les agents souhaitent avoir accès à ces notes nous les encourageons à les demander à leurs chefs de services.

Nous avons par ailleurs demandés que les administrateurs fassent bien attention aux différentes

notes qui ont été diffusés sur le harcèlement moral et la souffrance au travail, et soit particulièrement vigilants aux situations sur les sites dont ils ont la gestion, car ces situations ont tendance à se multiplier ces dernières années au CMN.

Dossiers Monuments ;

Arc de triomphe :

Après avoir rendu visite aux

agents dans le cadre de l'heure mensuel d'information syndicale plusieurs points ont été évoqués par les agents et nous avons souhaité les faire connaître au CHS. Ainsi il s'avère que d'importants travaux sont en cours de réalisation dans la salle du musée qui occasionnent des dégagements de poussières importants et une situation de danger pour le public et les personnels du fait de la présence de travaux dans des espaces insuffisamment sécurisés ou sécurisés une fois que les agents commencent à pointer du doigt les problèmes, la récurrence de ces situations lors de travaux dans l'Arc nous amène à nous poser quelques questions sur la façon dont ces travaux doivent être organisés pour éviter de fortes dégradations de conditions de travail pour les agents et de visite pour le public :

-Pourrait on à l'avenir prévoir des ventilations mécaniques ainsi qu'un ménage régulier pour limiter au maximum la stagnation des poussières dans la salle du musée.

-Prévoir en amont des travaux une meilleure information des agents sur les travaux à venir et sur les consignes de sécurité à mettre en place notamment en ce qui concerne les périmètres de sécurité.

L'administration a semblé être à l'écoute des interrogations des agents, mais comme toujours ce que les agents attendent c'est que cela se traduise par des actes.

Par ailleurs, il semble que le registre d'hygiène et de sécurité soit rarement visé par la hiérarchie, nous rappelons qu'il s'agit non seulement d'un cahier servant à rapporter les problèmes au CHS, mais aussi qu'il peut être utile aux responsables hiérarchiques pour être mis au courant de certaines situations qui généralement n'attendent pas le CHS suivant pour être réglées.

Ainsi dans le registre des questions reviennent régulièrement comme le mauvais fonctionnement des Talkies-Walkies, ou les

problèmes de sécurité avec les visiteurs (agressions, nombre maximum de visiteurs sur le circuit de visite, etc...)

Autre point abordé par les agents et que nous avons transmis en CHS, est, la demande de pouvoir avoir accès aux formations ERP (établissement recevant du public), cette demande nous semble très importante car elle fait partie du cœur du métier d'accueil et de surveillance.

Nous avons également évoqué les problèmes d'installation électrique qui semble n'avoir pas encore été constatés par le CHS, notamment la situation du local technique de l'ancien ascenseur qui se voit envahi par des objets et cartons qui n'ont rien à y faire et dont l'aspect poussiéreux et hérissé par endroit de fils électriques est assez effrayant.

Pour en finir avec l'Arc de Triomphe, les plans de la nouvelle librairie nous ont été présentés, et si il est toujours difficile de se prononcer sur des plans nous avons constatés que le projet était bien ficelé même si des questions sur l'ergonomie des postes de travail nous semblent se poser, mais comme toujours on constatera les problèmes éventuels à l'usage.

Panthéon :

Les questions posées par Le SNMH-CGT ont notamment portées sur l'installation de nouveaux ALGECO servant de local de repos, de bureau et de vestiaires aux agents. En effet, les ALGECO actuels utilisés depuis une douzaine d'année montrent de sérieux signes de faiblesse et leur remplacement (en attendant des locaux définitifs, mais on peut toujours attendre) devient urgent.

L'administration a répondu que les locaux seraient remplacés courant 2007. Chiche !

Par la suite une liste de problèmes a été lu en séance par les représentants CGT en CHS du Panthéon, liste comprenant des vitres cassées non remplacées depuis des mois, les clés de sécurité pour

les alarmes qui sont inexistantes, la lumière du sas de sortie qui est insuffisante, etc... Au cours de la lecture de la liste n'en pouvant plus l'administrateur a promis de recevoir rapidement les délégués CGT en CHS du Panthéon pour trouver des solutions rapides à ces questions.

A ce jour les délégués au CHS du Panthéon attendent toujours le rendez-vous promis...

Chapelle Expiatoire :

Toujours rien (ou si peu) de prévu pour ce monument qui portant montre des signes de fatigue au niveau des locaux du personnel.

Conciergerie :

Une inspection du CHS a rendu un rapport qui amène les conclusions suivantes :

-Les locaux des personnels qui servent aussi de vestiaires sont décidément trop petits pour accueillir tout le monde, il n'y a pas d'eau courante dans le local des agents. Des travaux seraient programmés pour l'installation de vestiaire et pour le point d'eau en 2007, espérons que les travaux se feront.

-Les locaux des régies du comptoir de vente et de la billetterie sont également de tailles réduites, fort mal agencés, voir sans ventilation ni lumière naturelle. Rien de prévu pour l'instant

-Pire encore est la situation de l'agent (vacataire) posté au contrôle des effets des visiteurs puisque celui ci dispose d'une simple chaise posté au milieu des courants d'air (situation que nous avons déjà dénoncée au cours d'un précédent CHS). Là encore, espérons que les recommandations du CHS amèneront quelques évolutions rapides.

-Pour finir le clou de la visite à la Conciergerie c'est la caisse flamboyante prévue initialement pour deux postes et finalement convenable pour un agent et demi (? !), elle est par conséquent extrêmement peu ergonomique et, tout le monde l'a admis, à re-

voir totalement. L'ennui, c'est que pour l'instant, on ne nous dit pas quand... A suivre donc.

Sainte-Chapelle :

Une mauvaise surprise de fin d'année est arrivé dans la benne du père fouettard pour les agents de la Sainte-Chapelle: En effet, le comptoir de vente tant attendu et tant vanté qui devait se mettre en place à l'extérieur de la Sainte-Chapelle dans les semaines qui viennent est finalement lamentablement tombé à l'eau. Pour cause de coût de mise en place largement au dessus du budget prévu. Le résultat : les agents du comptoir de vente on cru que le ciel leurs tombait sur la tête, craignant qu'on les laisserait travailler avec les tables et tréteaux achetés chez le Leroy-Merlin du coin, qui devait assurer la transition entre l'ancien et le nouveau comptoir et qui risquait a tout moment de s'effondrer lamentablement. Mais le CMN s'est raccroché aux branches en achetant du matériel de qualité pour le comptoir de vente en attendant qu'un véritable projet se fasse jour. C'est à dire... On ne sait quand...

En attendant pour la billetterie, un petit coup de peinture sera passé mais elle restera toujours aussi peu ergonomique pendant longtemps en attente de travaux de réhabilitation.

Palais Royal :

Fiche complètement vierge, mais nous avons tout de même interrogé son administratrice sur les suites données à l'agression survenu au printemps sur un agent du domaine, pour faire court : rien n'a encore été fait.

Tours de Notre-Dame :

La tente de l'accueil, peut être le dernier épisode, le clergé ayant finalement donné son accord pour son installation avant Noël, mais comme dans cette affaire nous ne sommes jamais à court de rebondissements on attend de la voir sur place pour y croire (c'est de circonstance).

Par ailleurs, les mêmes questions reviennent sur l'aménagement des postes de travail en extérieur, car malgré les travaux qui ont effectivement améliorés la situation, les postes restent insuffisamment protecteurs.

Pour l'aménagement de l'accueil / billetterie des expérimentations ont été menés pour vérifier la viabilité de la solution de monter la billetterie au niveau du comptoir (85 marches), les agents de la billetterie n'étant pas satisfait de la situation mais résignés à essayer de faire avancer le projet dans le bon sens.

Pour terminer, l'eau qui devait être installée dans le local des agents en 2005 puis en 2006 est prévu pour 2007... L'année prochaine ce sera pour 2008 ?

Hôtel de Sully / quai des Célestins / boulevard Morland:

Des achats de sièges ergonomiques, de stores, du renouvellement de mobilier, de convecteurs et des réfections de sanitaires ont été effectués.

Sont programmés des remplacements de moquette, des réfections de sanitaires, la mise en place de matériaux coupe-feu et de la peinture dans une cage d'escalier.

Cependant, nous tenons à rappeler que les épisodes de canicule ont été particulièrement éprouvants dans la plupart des bureaux, les agents travaillant parfois par plus de 30 degrés. Nous savons tous qu'il est difficile de faire des travaux dans les monuments nationaux, mais il serait judicieux à l'avenir de penser à l'installation de la climatisation dans les bureaux de l'Hôtel de Sully.

Nantes :

Suite à la visite du CHS faite le 21 juillet 2005, quelques améliorations ont été apportés, mais l'installation d'un garde corps au niveau de l'estrade menant à la cuisine se fait toujours attendre (programmé pour cette année nous dit on).

La visite programmée

par le CHS à (déjà) été effectué le 13 décembre dans les bureaux du boulevard Morland.

Nolwenn aura sûrement des choses à dire au prochain CHS.

COMPTERENDU DU CHS CENTRE EST DU 14 DECEMBRE

Rapport sur l'évaluation des risques professionnels : il y a eu 11 accidents de travail ou de trajet en 2005 concernant le centre est.

Nous sommes intervenus pour que les formations : « gestes et postures » et « CACES » puissent être suivies sur place, dans les monuments, avec regroupement des personnels. Parmi les notes envoyées aux administrateurs, « les consignes de premiers secours » sont des feuillets pratiques à afficher à coté de la trousse de secours ; pensez à les réclamer si vous

ne les avez pas reçue. D'autre part, il semblerait que les livrets d'accueil n'aient pas été remis partout aux vacataires, lors de la saison dernière. Nous avons fait remonté la demande de certains agents qui travaillent seul et veulent connaître le numéro d'appel d'urgence du CMN quand ils ne peuvent joindre leur administrateur. Nous avons rappelé que les cahiers d'hygiène et sécurité doivent rester impérativement dans le monument, il est tout à fait possible de faire des photocopies si besoin est.

Dossiers Monuments:

BOURGES

Palais Jacques Cœur : achat d'armoires vestiaire, installation d'un chauffage dans le local de jour, l'atelier et le vestiaire.

Cathédrale : demande pour l'achat d'une plateforme pour changer les ampoules. Besoin de formation sur la sécurité.

NOHANT

L'aménagement du bureau des guides a été réalisé ; ainsi que

l'installation de vestiaire. Le nouvel espace d'accueil fonctionne bien. Réalisation du plan d'évacuation en cours.

HAUT KOENIGSBOURG

Local de jour terminé, apprécié par les agents.

Toutes les ampoules ont été remplacées par des ampoules économiques de longue durée.

La mise en sécurité des trois ponts-levis et du puit sera terminée fin décembre.

A partir du 1^{er} janvier, ce monument ne fera plus parti du CHS centre est, puisque sa gestion dépendra du département du Bas-Rhin

CLUNY

Mise en conformité de l'installation électrique et de l'éclairage de sécurité réalisé pour moitié en 2006. L'amélioration de la boutique de la Tour du Moulin (bureau et éclairage) est programmée pour 2007.

CHAUMONT

Travaux en cours : mise en conformité de l'installation électrique, des détecteurs anti-incendie et anti-intrusion. Ce monument passe à la région en janvier 2007.

NOTRE DAME EN VAUX

Rien à l'horizon

CHARTRES

Visite de CHS le 25 septembre 2006. Revoir l'ergonomie et l'éclairage de la caisse.

Une entreprise passera une fois par mois pour un nettoyage approfondi de l'espace polyvalent. Un réfrigérateur sera fourni très prochainement. L'étude est toujours en cours pour les sanitaires et l'eau sur le monument.

BESANCON

A l'est, rien de nouveau ...

FOUGERES

Les sanitaires pour les agents et les visiteurs, dont nous parlons en CHS depuis des lustres, sont opérationnels. Incroyable mais vrai !!! La réfection des marches de la

tour polygonale n'a pas été retenue par l'ABF, pourtant celles-ci, usées et glissantes, sont vraiment dangereuses. Faut il attendre un accident grave ? Une main courante sera installée.

CHATEAUDUN

Gros problème de charpente dans l'aile du XV^{ème}. Des travaux importants sont prévus en 2007 et 2008. Le local de jour a été refait ; les agents ont pris les pinceaux et donné de la couleur à leur nouveau local.

TALCY

Le château a été réouvert à la visite depuis le mois de juillet ; après les gros travaux de chauffage, électricité... Le bâtiment d'accueil devrait être terminé avant la saison 2007. La question des toilettes pour les visiteurs reste en suspens. Un exercice incendie grandeur nature a été effectué avec les pompiers.

BOUGES

L'installation d'un chauffage pour l'espace de travail est terminée ; le garde corps entre le mur et l'escalier a été posé, les extincteurs sont en place dans les ateliers. De gros travaux ont été réalisés par les jardiniers. Ils utilisent des machines-outils potentiellement dangereuses, des formations aux premiers secours seraient utiles.

PALAIS DU TAU

Travaux importants à partir de novembre 2008 pour l'accessibilité des locaux. Le réaménagement des bureaux est toujours prévu. Le problème récurrent pour trouver un médecin du travail a été enfin résolu !

LA MOTTE TILLY

Le réaménagement des bureaux est soumis au bon vouloir de la DRAC, les travaux prévus en 2005 ont été reportés en 2006, à suivre avec la maîtrise d'ouvrage du CMN. La formation CACES sera organisée prochainement au château.

AZAY LE RIDEAU

Pour sortir des problèmes liés au falun, des gravillons ont été répandus dans la cour du château ; une borne rétractable devrait limiter l'accès de cette cour aux véhicules. Le réaménagement des caisses est programmé pour 2007. Difficultés soulevées : la réserve du comptoir de vente ; les marchandises ne tiennent plus dans ce trop petit espace mal agencé. L'ABF n'a pas autorisé l'installation d'algeco...

Les inscriptions au registre d'hygiène et sécurité ont toutes été lues et discutées par l'ensemble du CHS : demande d'un véhicule utilitaire, demande pour l'entretien des locaux des jardiniers, fixation des étagères de la réserve, store pour les caissiers...

CLOITRE DE LA PSALETTE

La protection en plexiglas contre le froid pour l'accueil et la billetterie, demandé depuis longtemps, a été installée pour l'hiver. Beaucoup de demandes dans le registre : mauvais éclairage, coffre-fort non scellé, pas d'extincteur dans la cabine d'accueil, porte de la cabine forcée, des personnes se sont introduites de nuit dans le cloître, pierres brisées et traces de sang, demande d'un nouveau système d'alarme...

La mise en conformité de l'installation électrique devient prioritaire pour la sécurité de tous.

Suite à tant de difficultés sur le site, une visite du CHS a été programmée dans les mois à venir.

BUSSY RABUTIN

Les plans des travaux pour un nouvel aménagement du local de jour et création d'espace de travail ont été présentés. C'est un projet d'étape avec des points qui pourront être améliorés. Dans le registre : une poutre en très mauvais état est signalée. A suivre pour la réalisation d'un escalier permettant l'accès aux douves.

CHATEAUNEUF EN AUXOIS

Vérification du système électrique.



Syndicat national des Monuments
historiques CGT

Paris, 12 décembre 2006.

Madame Sophie Méreau
Secrétaire générale du SNMH-CGT

à

Monsieur Christophe Vallet,
Président du Centre des Monuments Nationaux

Objet : Déconcentration au Centre des Monuments Nationaux

Monsieur le Président,

Suite aux nombreuses réunions que nous avons organisées en direction des agents du CMN, dans les monuments, mais également à l'Hôtel de Sully, nous avons été sollicités à de très nombreuses reprises pour avoir des informations au sujet de la déconcentration au CMN.

En effet, malgré que dans certains cas des réunions d'information organisées par vous-même ou par des administrateurs, les agents ont le sentiment très net, tout comme nous-mêmes, de ne pas savoir comment va se dérouler de manière précise et avec quelles retombées pour les agents la déconcentration au CMN.

C'est pourquoi et sur la sollicitation d'un grand nombre d'agents du CMN, nous vous demandons que les projets concernant la déconcentration soient diffusés dans le détail auprès de tous les personnels du CMN ainsi qu'un calendrier de mise en application de la réforme et ce avant la fin de l'année.

Il est évident que sans réponses de votre part dans les jours qui viennent, les agents accompagnés de leurs organisations syndicales en tireraient toutes les conséquences.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

Copie pour information à Monsieur Alain Abécassis, conseiller social auprès du ministre de la culture et de la communication.

12 rue de Louvois 2^{ème} étage 75002 Paris
tel : 01 40 15 51 70/71 fax : 01 40 15 51 77 Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr

Afin de mieux répondre aux attentes des syndiqués et des salariés, nous vous donnons les dossiers dont sont responsables les membres de la commission exécutive du SNMH-CGT.

Dossiers	Responsables	Monuments	Téléphone
Dossiers transversaux			
Dossiers transversaux (décentralisation, déconcentration, maîtrise d'ouvrage, statuts...)	Permanence nationale SNMH		01 40 15 51 70
Dossiers individuels	Monique Chemin Véronique Robert Eléonore Allouche	Azay-le-Rideau Cluny Hôtel de Lunas	02 47 45 68 62 03 85 59 12 79 04 67 66 30 60
Précarité - Vacataires	Jean-Elie Strappini Nolwenn Boulzennec Didier Guérin	Permanence Panthéon Saint-Cloud	01 40 15 51 70 01 44 32 18 05 01 41 12 02 90
Action Sociale	Monique Gontier Anne Levassort	Permanence Fort Saint-André	01 40 15 51 70 04 90 25 45 35
Association du personnel	Monique Gontier Chantal Blé-Croa	Permanence Hôtel de Sade	01 40 15 51 70 04 90 92 64 04
Formation professionnelle	Monique Chemin Véronique Robert	Permanence Cluny	01 40 15 51 70 03 85 59 12 79
Règlements intérieurs et de visite	Lucienne Leroux Colette Joyeux Colette Leborgne	Les Eyzies Charroux Permanence	05 53 06 86 01 05 49 87 62 43 01 40 15 51 70
Logements de fonction	Eléonore Allouche Anne Levassort Colette Leborgne	Hôtel de Lunas Fort Saint-André Permanence	04 67 66 30 60 04 90 25 45 35 01 40 15 51 70
Vie syndicale			
Communication (internet, Monuments Infos...)	Jean-Elie Strappini Sophie Méreau	Permanence Permanence	01 40 15 51 70 snmh.cgt@culture.gouv.fr
Trésorerie	Sonia Acurio	Permanence le mardi	01 40 15 51 70
Formation syndicale	Jean-Elie Strappini Sonia Acurio	Permanence nationale	01 40 15 51 70
Droit Syndical	Jean-Elie Strappini Amencio Requena Nolwenn Boulzennec	Permanence Carcassonne Panthéon	01 40 15 51 70 04 68 11 70 70 01 44 32 18 05

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Bourgogne/Rhône-Alpes

Secrétaire Véronique Robert tel:03.85.59.15.93
Adjoint Jacques Jouy fax:03.85.59.82.00
Trésorier Jean-Louis Genevois

Carcassonne

Secrétaire Anne Cathala tel:04.68.11.70.70*
Adjoints Frédérique Aufferman, Roger Ricciutti fax:04.68.11.70.71*
Trésorier Jean-Louis Gasc
Membres bureau Pascale Gorry, Régine Stasse, Cathy Laemle, Sébastien Durand, Amancio Requena;
Patrick Lafargue, Fabienne Calvayrac, Adèle Aufferman, Véronique Barthe,
Véronique Meilland, Jean-Pierre Escadeilhas.

Carnac

Secrétaire Annie Leroch tel:02.97.52.89.99
Adjoint Ludovic Guyomar fax:02.97.52.77.96
Trésorier Virginie Lepage

Centre Val-de-Loire

Secrétaire Fatima Chidaine tel:02.54.51.26.26
Adjoints Anne Laloe, Monique Chemin fax:02.54.20.91.16
Trésorier Pascale Joyeux tel:02.47.45.42.04
fax:02.47.45.26.61

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire Didier Guérin tel:01.41.12.02.90
Adjoints Yves Poudevigne, Rauf Dursun fax:01.47.71.38.20
Trésorier Sonia Acurio

Haut Koenigsbourg

Secrétaire Laetitia Lalière tel:03.88.82.50.60
Adjoint Stéphane Dif fax:03.88.82.50.61
Trésorier Sébastien Findeli

Ile-de-France

Secrétaire Jean-Elie Strappini tel:01.40.15.51.70/71*
Adjoints Denis Berry, Nolwenn Boulzennec, Elisabeth Mayeur, fax:01.40.15.51.77*
Chantal Curtelin
Trésorier Colette Leborgne
Membres bureau Avila Paquito, Denis Alland, Chantal Pérherin, Elisabeth Daoud

Poitou-Charentes

Secrétaire Hervé Michel tel/fax:05.46.41.56.04
Adjoint Robert Knutsen
Membres bureau Stéphane Jean, Colette Joyeux, François Roubine, Patrick Stammegna, Pierre Thomas

Sud-Est

Secrétaire Eléonore Allouche-Guingand tel:04.67.66.30.60
Adjoint Chantal Blé-Croa, Anne Levassort fax:04.67.60.58.31
Trésorière Denise Rajol
Membres bureau Gaby Abellan, Laurence Arias, Sandrine Garbareck, Céline Vidal

(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

Date	Réunion	Intervenants
26.09.2006	Conciergerie, Sainte Chapelle	Strappini, Perherin
27.09.2006	Sully, service comptabilité	Strappini, Allouche
	Notre-Dame	Strappini
28.09.2006	Saint-Denis	Strappini, Pucci
04.10.2006	Vincennes	Strappini, Boulzennec
05.10.2006	Champs-sur-Marne	Strappini, Méreau, Leborgne, Berry
10.10.2006	Villa Savoye	Strappini, Acurio
11.10.2006	Arc de Triomphe	Strappini, Gontier, Méreau
12.10.2006	DAG : maîtrise d'ouvrage	Strappini, Gontier, Méreau, Blouet
13.10.2006	Maisons Lafitte	Strappini, Acurio, Poudevigne
16.10.2006	Palais Royal	Strappini
17.10.2006	Fontevraud, Oiron	Chemin, Joyeux
18.10.2006	CTP ministériel	Gontier, Méreau
19.10.2006	Boycott du CTP sur la maîtrise d'ouvrage	
20.10.2006	Tours de La Rochelle	Méreau, Joyeux
	Palais Jacques Cœur, Cathédrale	Strappini, Guérin
23.10.2006	George Sand, Bougès	Chemin, Joyeux
26.10.2006	Jumièges et Carrouge	Méreau, Strappini
02.11.2006	CHS Nord Ouest Ile-de-France	Méreau, Acurio, Poudevigne, Le Roch, Berry, Leborgne
02.11.2006	Beaulieu-en-Rouergue	Levassort
06.11.2006	CMN décentralisation et déconcentration	Méreau, Chemin, Leroux, Blé-Croa
08.11.2006	Bureau national CGT Culture	Méreau, Gontier
09.11.2006	Aulteribe	Allouche, Blé-Croa
09.11.2006	CHS Sud Ouest	Leroux
13.11.2006	Talcy, Fougères	Chemin, Laloe
16.11.2006	Salses	Catala, Lamle
16.11.2006	CMN réunion sur la précarité	Strappin, Vincent Grégoire, Boulzennec, Guérin
17.11.2006	CTP CMN	Méreau, Allouche, Blé-Croa, Levassort, Strappini, Leroux, Coutantic, Robert, Marc Benoît
17.11.2006	Formation syndicale à Carcassonne	Christophe Benoît
17.11.2006	Barbecue intersyndical CGT/FO/UNSA/FSU a Saint-Cloud	Monquaut, Méreau, Gontier, Strappini, Leborgne + section de Saint-Cloud
23.11.2006	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Gontier
24.11.2006	Basilique Saint-Denis	
27.11.2006	La Psalette, Azay-le-Rideau	
30.11.2006	CHS Paris Emerainville	
01.12.2006	Conseil d'administration	Méreau, Gontier, Chemin
06.12.2006	CTP CMN	
07.12.2006	Commission exécutive SNMH CGT	
08.12.2006	Manifestation de soutien à des syndicalistes incriminés à Poitiers	Méreau, Strappini
14.12.2006	CTP ministériel	
01.01.2007	BONNE ANNEE A TOUS !!!!	

Adh é rez... Ré-adh é rez...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros, correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

Signature :

(1) rayer la mention inutile.